

**VOLAILLES
FERMIERES DES
LANDES**

DE RETOUR EN LINÉAIRES !

Impactée par l'influenza aviaire durant l'hiver 2021, la Filière Volailles Fermières des Landes a bénéficié de « l'audit PULSE », un protocole strict, qui lui permet de revenir dès le mois de juillet dans les rayons des grandes surfaces, en boucheries traditionnelles, dans les assiettes de la restauration collective ainsi que sur les tables des restaurants.

L'arrivée en décembre 2020 de l'influenza aviaire dans les Landes a stoppé toute activité ; les services vétérinaires se sont mobilisés aux côtés de l'ensemble de la filière pour surveiller et accompagner les éleveurs. Après 3 mois de vide sanitaire imposé par les services de l'Etat afin d'éradiquer le virus, la filière affiche un recul de production d'¼ des volumes annuels. Des pertes de revenu pour les éleveurs, et l'ensemble des maillons de la filière dont les entreprises de découpe, préparation et commercialisation.

L'audit PULSE : une vision à 360° des mesures de biosécurité mises en place dans la gestion du plan de lutte contre l'influenza aviaire

Un outil innovant a été créé et proposé aux acteurs de la filière : « audit Pulse » (PoULtry SafEty). Un diagnostic indépendant, développé collectivement par l'AIRVOL et ITAVI, à l'initiative des éleveurs regroupés au sein de leurs organismes de production et en étroite collaboration avec les maillons de la filière et les vétérinaires.

Mesures de biosécurité, sas sanitaire, nettoyage et désinfection, parcours mis en place avant la réintroduction des poussins : l'audit recense les mesures déjà existantes et renforcées afin de vérifier que tous les points de biosécurité soient bien appliqués. Il permet également de mettre en lumière ceux qui ont besoin d'être améliorés, afin d'obtenir une gestion cadrée de l'exploitation.

Les + de l'audit

évaluer sur toute la gestion de la biosécurité et de la qualité de l'élevage

Les bénéfices des mesures mises en place

la réintroduction des poussins dès le mois d'Avril 2021

Perspectives : objectif été 2021 Retrouver la place dans les rayons !

Aujourd'hui, toute la filière œuvre afin de relancer le référencement des Volailles Fermières des Landes Label Rouge, en particulier le Poulet Fermier des Landes dès juillet dans :

- **les rayons des grandes surfaces**
- **les boucheries traditionnelles**
- **les cuisines de la restauration collective et les cartes des restaurants**

Un bonne nouvelle pour les Consommateurs qui apprécient leurs chairs goûteuses, fermes et moelleuses, si caractéristiques d'un mode de production unique et de qualité (Label Rouge).

Zoom sur les Volailles Fermières des Landes Label Rouge Un goût de liberté



Retrouvez les interviews témoignages des éleveurs, vétérinaire, contrôleur qualité et chef de RHD sur l'espace pro :

www.volailleslandes.com/pro

ou



La gamme

Poulets, Pintades, Cailles, en pièces entières et en découpes. Œufs Label Rouge. Également pour la période festive de fin d'année : Chapons, Poulardes, Chapons de Pintade.

Caractéristiques d'élevage

En totale liberté.

Durée élevage 81 jours minimum.

Les volailles sont exclusivement nourries aux matières végétales (80 % de maïs des Landes produit sur les exploitations).

Un mode d'élevage UNIQUE ...

... différenciant des autres bassins de productions - les Volailles Fermières des Landes sont en totale liberté dans un espace infini au cœur du plus grand massif forestier d'Europe : Les Landes de Gascogne.

Les bâtiments appelés « Marensines » sont des cabanes mobiles qui abritent l'eau et la nourriture. Entre deux lots de volailles, elles sont déplacées sur des parcours nouveaux afin de régénérer les sols, de créer un vide sanitaire naturel et d'être au plus près d'une végétation renouvelée bénéficiant des apports naturels de la nature (insectes, fougères). Les Marensines sont positionnées au cœur ou en bordure de forêt pour le bien-être des animaux.

Un mode de production qui allie la tradition avec les technologies modernes !



Label Rouge

La filière Volailles Fermières des Landes est à l'origine de la création du 1^{er} Label Rouge de France en 1965, qui garantit une qualité organoleptique supérieure reconnue par les consommateurs.

Double labellisation



IGP

Indication Géographique Protégée Landes qui certifie l'origine de production.

Les chiffres

Les Landes : 3^{ème} bassin producteur en France
550 éleveurs

13,5 millions de Volailles mises en place en 2020, dont 9,5 millions de Poulets Fermiers des Landes Label Rouge

La filière : 5 groupements de producteurs 3 abattoirs + 1 en caille

Contacts presse :
Marie CARBONNEL

T. 06 21 81 64 22
presse@mariecarbonnel.com

Contact AVFL :
Martine FARRÉ

T. 06 76 86 41 07
martine.farre@landes.chambagri.fr



Suivez notre
actualité

WWW.VOLAILLESLANDES.COM



**VOLAILLES
FERMIERES DES
LANDES**